RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (PMAD)

DEPUIS SON ENTRÉE EN VIGUEUR EN JUIN 2012



Communauté métropolitaine de Québec

Juin 2014

978-2-923826-16-5
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

LE PMAD 5

LES FAITS SAILLANTS 6

LES COMITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PMAD 8

LA CONCORDANCE AU PMAD 10

LA MISE EN ŒUVRE DE LA PREMIÈRE PRIORITÉ : STRUCTURER 12

LA STRUCTURATION ET LA CONSOLIDATION DU TERRITOIRE 13

LA MOBILITÉ DURABLE 14

LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEUXIÈME PRIORITÉ : ATTIRER 17

LES MILIEUX DE VIE ET D'EMPLOI 19

LES PAYSAGES 20

LES MILIEUX NATURELS 21

LES ACTIVITÉS AGRICOLES 23

LE FLEUVE 24

LA MISE EN ŒUVRE DE LA TROISIÈME PRIORITÉ : DURER 26

LES AVIS DE LA CMQ EN MATIÈRE D'URBANISATION 28

LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES 28

LA SÉCURITÉ 30

LES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE SUIVI DU PMAD 32

CONCLUSION 35

ANNEXE – DÉCLARATION DE MISE EN ŒUVRE DU PMAD 36



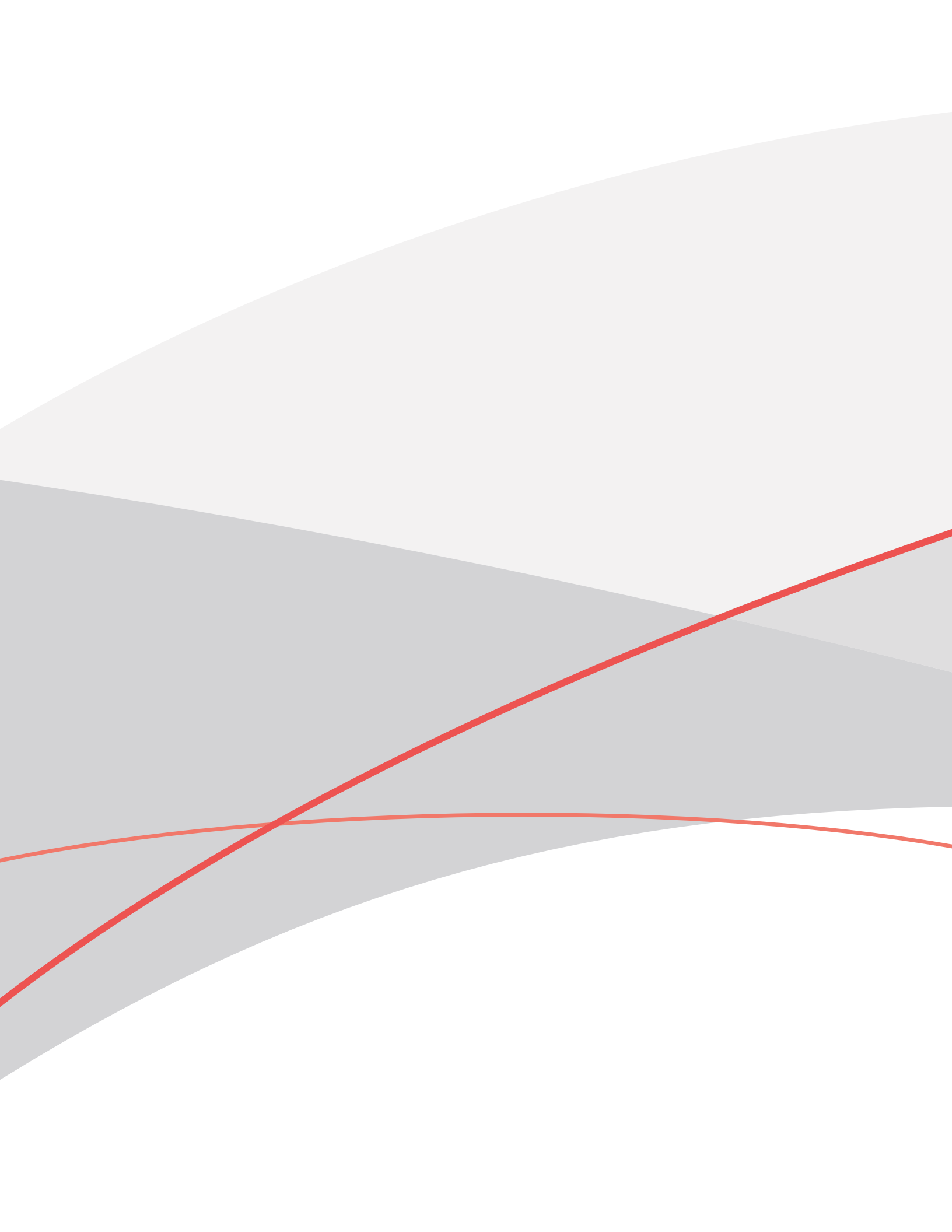
INTRODUCTION

Deux ans après l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en juin 2012, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) désire présenter l'ensemble des travaux qui ont été engagés pour favoriser sa mise en œuvre. La réalisation d'une telle planification métropolitaine doit donner lieu à des actions de différentes natures non seulement réglementaires, mais également en matière de communication, de réalisation de projets concrets et de partenariats constructifs. Ce n'est véritablement que par la combinaison de ces actions et par la mise en place de partenariats que la réussite de cette nouvelle vision de l'aménagement et du développement du territoire pourra se faire.

Ce rapport présente le résultat de ces actions. Elles ont été regroupées en fonction des trois grandes priorités du PMAD, soit :

- **STRUCTURER** en bâtissant une région métropolitaine plus cohérente sur le plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable;
- **ATTIRER** en offrant des milieux de vie et des lieux d'emploi de qualité et en quantité suffisante pour accueillir la croissance, en dotant la région d'équipements et d'infrastructures aptes à répondre aux besoins de la population et en complétant la mise en valeur de nos éléments identitaires;
- **DURER** en limitant les pressions de l'urbanisation sur les milieux naturels et agricoles, en utilisant judicieusement nos ressources et en veillant à la sécurité, à la santé publique et au bien-être des citoyens.

De plus, le rapport fait état des nombreuses mesures d'accompagnement et de soutien de la CMQ auprès de ses composantes afin que ces dernières rendent conformes leurs outils de planification au PMAD. L'important travail de communication du PMAD et de ses stratégies afin que tous s'approprient son message sera également soulevé de même que les activités de partenariat avec les différents partenaires et les organisations régionales. Les outils de suivi et d'évaluation mis en place depuis deux ans et permettant de mesurer l'atteinte des objectifs fixés au PMAD seront finalement abordés.



LE PMAD

Adopté le 15 décembre 2011 à l'unanimité par les 17 membres du conseil de la CMQ, le premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire de la CMQ est entré en vigueur le 15 juin 2012 à la suite de la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) signifiant que le PMAD respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. Son adoption faisait suite à une vaste consultation publique réalisée à l'été 2011 auprès de la population, des organismes, des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) du territoire de la Communauté.

Le PMAD constitue une véritable vision commune du développement futur souhaité par les élus et l'ensemble de la Communauté. Il vise à orienter durablement le développement de la région au cours des vingt prochaines années afin de la rendre plus attractive, plus durable et mieux structurée. Ses stratégies d'aménagement visent à positionner avantageusement la région métropolitaine de Québec à l'échelle nationale et internationale ainsi qu'à offrir une qualité de vie exemplaire à ses 780 000 citoyens.

Pour ce faire, le PMAD mise sur une saine gestion de l'urbanisation, sur une protection à long terme du territoire agricole ainsi que sur une utilisation accrue du transport en commun par une planification intégrée de l'aménagement du territoire et du transport. Le PMAD met également de l'avant la protection et la mise en valeur des nombreux atouts naturels de la région comme le fleuve Saint-Laurent, les paysages et les espaces verts. Il propose trois priorités d'aménagement et de développement, 13 stratégies, des moyens d'action à mettre en œuvre par la CMQ, des attentes relativement aux composantes ainsi que des demandes de collaboration aux partenaires privés, publics, municipaux et gouvernementaux.



Afin que les priorités et les stratégies du PMAD se traduisent véritablement sur le terrain, une conformité des schémas d'aménagement et de développement des composantes du territoire (agglomération de Québec, Lévis, MRC La Jacques-Cartier, MRC La Côte-de-Beaupré et MRC L'Île-d'Orléans) à cet outil est exigée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les municipalités locales doivent ensuite, à leur tour, poursuivre le travail en assurant la conformité de leur plan et de leur règlement d'urbanisme aux schémas d'aménagement et de développement modifiés de leur composante respective.

LES FAITS SAILLANTS

Une mise en œuvre basée sur un triple partenariat

Gouvernemental : Mise en place de la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement (TQQMAD) et signature d'ententes de mise en œuvre (PDZA, trame verte et bleue, paysages), etc.;

CMQ-composantes : Mise en place d'un comité de suivi politique du PMAD formé de neuf élus issus du conseil de la CMQ et d'un comité technique formé des représentants des services d'aménagement du territoire, rencontres particulières pour faciliter la compréhension du PMAD au besoin, etc.;

Communauté : Rencontre annuelle des organisations, envoi de bulletins d'information, appui financier et technique à certains organismes, etc.

Une région métropolitaine STRUCTURÉE

- Production de nombreuses informations statistiques et géomatiques afin d'aider les composantes à délimiter leurs pôles, noyaux et axes;
- Conférences portant sur une meilleure intégration de l'aménagement du territoire et du transport en commun ainsi que sur la densité;
- Production d'écrits et d'encarts dans les journaux sur la nouvelle manière de penser l'aménagement du territoire avec le PMAD;
- Appui à des organismes favorisant la promotion et le développement de solutions en transport durable.

Une région métropolitaine ATTRACTIVE

- Réalisation de quatre plans directeurs de paysages et de deux études complémentaires;
- Mise en ligne d'un outil novateur de visualisation des paysages métropolitains en bordure du fleuve Saint-Laurent : GéoPanorama;
- Coordination métropolitaine de la réalisation des douze premiers projets de trame verte et bleue métropolitaine et inventaire complet des potentiels de conservation, de développement et de mise en valeur des milieux naturels et récréatifs d'intérêt métropolitain;
- Réalisation des plans de développement de la zone agricole par les composantes au moyen d'une coordination métropolitaine;
- Mise en place d'une table de concertation régionale dans le cadre de la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Une région métropolitaine DURABLE

- Production d'avis concernant les demandes en matière d'urbanisation;
- Modification au Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency afin d'en faciliter l'application et avoir un meilleur contrôle;
- Inspection des installations septiques autonomes vieillissantes pouvant poser problème pour la prise d'eau potable de la Ville de Québec;
- Dépôt d'une vaste étude sur les eaux souterraines réalisée par l'Université Laval en collaboration avec la CMQ (PACES);
- Mise à jour de l'inventaire cartographique des milieux humides;
- Lancement d'une vaste étude liée au transport de marchandises dangereuses circulant ou transitant sur le territoire.

Une mise en œuvre favorisée par des outils de communication et de suivi

- Production de cinq capsules vidéo;
- Deux publications en suivi au PMAD : l'Info PMAD et les fiches techniques PMAD;
- Publication d'un encart de quatre pages dans le journal Le Soleil;
- Publication d'un premier état de situation et d'un premier tableau de bord des indicateurs de suivi du PMAD.

LES COMITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PMAD

Dès l'entrée en vigueur du PMAD en juin 2012, plusieurs gestes ont été posés afin d'en assurer la mise en œuvre et le suivi. Ces gestes ont fait appel à un triple partenariat entre le gouvernement, la CMQ et ses composantes ainsi que la communauté régionale.

Partenariat gouvernemental

La Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement (TQQMAD), mise en place par le gouvernement, constitue le principal lieu de discussion entre ce dernier et les élus de la Communauté pour discuter des sujets en lien avec la mise en œuvre du PMAD. C'est d'ailleurs lors d'une réunion de cette table que les investissements conjoints gouvernement-CMQ-municipalités de près de 45 millions de dollars destinés à la réalisation de projets inclus dans la trame verte et bleue métropolitaine ont été annoncés. La table s'est réunie à trois reprises depuis l'entrée en vigueur du PMAD.

Partenariat CMQ-composantes

Comité de suivi politique

Dès l'entrée en vigueur du PMAD, la CMQ a mis en place un comité de suivi politique afin d'assurer la mise en œuvre de celui-ci. Formé de neuf élus issus du conseil de la CMQ, ce comité de suivi politique a pour rôle d'orienter les actions de mise en œuvre du PMAD et de faciliter le nécessaire arrimage entre l'administration de la CMQ et les besoins de ses composantes. Le comité de suivi politique se réunit tous les mois. Les membres du comité adoptent annuellement un plan de travail favorisant la mise en œuvre du PMAD.

Ce plan de travail table sur la concordance au PMAD comme premier volet de mise en œuvre des priorités inscrites, mais également sur l'acquisition des connaissances (différentes études menées par la CMQ ou en partenariat – eaux souterraines, changements climatiques, etc.), le soutien aux composantes (portail cartographique, rencontres, etc.), la réalisation de projets porteurs de mise en œuvre (trame verte et bleue métropolitaine, aide à la consolidation/densification, etc.) ainsi que l'appropriation du PMAD par des activités de communication et de sensibilisation.

En lien avec son plan de travail, le comité de suivi politique a élaboré, en 2013, une Déclaration de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Véritable plan d'action et d'engagement à l'égard du PMAD, cette déclaration a été adoptée par le conseil de la CMQ et déposée au gouvernement lors d'une rencontre de la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement.

Comité technique de mise en œuvre

Un comité de suivi technique a également été mis en place au cours de la première année après l'entrée en vigueur du PMAD afin de favoriser l'appropriation de chacune des stratégies du PMAD par les responsables des services d'aménagement du territoire de chacune des composantes. Chaque rencontre de ce comité a porté sur des sujets précis permettant d'avoir une compréhension commune et ainsi accélérer la concordance des schémas d'aménagement au PMAD.

Partenariat avec la Communauté

En juin 2013, soit près d'un an après l'entrée en vigueur du PMAD, les membres du comité de suivi politique du PMAD ont tenu une rencontre afin d'informer les organismes et les partenaires régionaux sur les activités réalisées par la CMQ depuis l'entrée en vigueur du PMAD et entendre leur point de vue sur sa mise en œuvre. Plus d'une trentaine de personnes issues d'une vingtaine d'organismes de la région interpellés par le PMAD étaient présentes à cette rencontre. Elles y ont exprimé leur soutien et leur collaboration à la mise en œuvre du PMAD. À l'issue de cette rencontre de partenariat, le comité de suivi politique du PMAD a recommandé au comité exécutif de la CMQ de mettre en place une Table des partenaires du PMAD. Les modalités d'une telle table restent à définir. D'ici la mise en place de celle-ci, une rencontre bisannuelle avec les organisations a été établie afin de les tenir informés de l'état d'avancement du PMAD et de susciter des partenariats constructifs pour l'ensemble de la région.



LA CONCORDANCE AU PMAD

La mise en œuvre du PMAD passe nécessairement par l'adoption d'un règlement de concordance par les composantes de la CMQ (agglomération de Québec, Lévis, MRC La Jacques-Cartier, MRC La Côte-de-Beaupré et MRC L'Île-d'Orléans) afin d'assurer la conformité de leur schéma d'aménagement et de développement au PMAD.

Afin d'appuyer les composantes dans cet important exercice, la CMQ a publié, dès juin 2012, un *Guide technique pour l'exercice de conformité des outils d'urbanisme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*. Ce guide a pour but de faciliter l'exercice de conformité auquel les composantes doivent se livrer. Il présente l'approche de conformité retenue dans le PMAD, une grille d'analyse de la conformité de même que les ressources professionnelles et techniques mises à la disposition des composantes ainsi qu'une proposition de calendrier de travail.

Ce guide a été largement diffusé auprès des responsables des services d'aménagement des composantes. Plusieurs rencontres bipartites entre la CMQ et ces dernières ont également été organisées afin de travailler ensemble à résoudre les problèmes pouvant se poser. Cet important travail d'accompagnement a mené à l'émission d'un premier certificat de conformité permettant l'entrée en vigueur du règlement de concordance de la MRC de La Côte-de-Beaupré par le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec en décembre 2013. Les travaux se poursuivent dans les autres composantes et devraient faire l'objet d'une conformité formelle de la CMQ d'ici un an.

Première conformité au PMAD : le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC La Côte-de-Beaupré

En mai 2013, la MRC de La Côte-de-Beaupré est devenue la première composante de la CMQ à adopter un projet de règlement de concordance au PMAD. Le 12 décembre 2013, les membres du conseil de la Communauté ont approuvé avec enthousiasme ce schéma d'aménagement et de développement durable. La MRC de La Côte-de-Beaupré est ainsi devenue la première à franchir cette importante étape, plus de six mois avant l'échéancier légal fixé par le gouvernement du Québec. Le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré permet d'utiliser de façon optimale le territoire et ses ressources, d'assurer un développement économique durable, de préserver et d'améliorer le caractère distinctif du territoire sur le plan culturel, naturel et paysager et d'accroître la qualité de vie des citoyens de la Côte-de-Beaupré, et ce, pour les vingt prochaines années. Parmi les éléments importants compris dans ce schéma en lien avec les lignes directrices de saine gestion de l'urbanisation contenues au PMAD, la MRC de La Côte-de-Beaupré a notamment :



- Hiérarchisé son territoire en délimitant et caractérisant deux pôles métropolitains situés à Boischatel et Beaupré, un noyau périurbain localisé à Château-Richer ainsi qu'un axe structurant formé par la route 138 et par l'avenue Royale;
- Demandé aux municipalités de son territoire d'intégrer dans leur planification des principes permettant la création de milieux de vie conviviaux, durables et accessibles par le transport collectif et actif;
- Identifié les secteurs de consolidation et estimer leur potentiel d'accueil;
- Énoncé des objectifs d'aménagement visant à créer des milieux de vie de qualité conviviaux et durables qui soient pourvus d'espaces verts et de parcs, qui rentabilisent adéquatement les infrastructures municipales, qui minimisent l'impact de leur implantation sur les milieux naturels, qui font la promotion de techniques de construction durables et qui sont inclusifs;
- Préconisé la consolidation des réseaux de sentiers pédestres et cyclables pour faciliter l'accès aux points de vue et aux percées visuelles;
- Accordé une importance particulière aux structures en hauteur dans les bassins visuels rapprochés et intermédiaires afin de les intégrer au mieux dans le paysage;
- Élaboré un phasage du développement en établissant un périmètre d'urbanisation régional et une réserve d'urbanisation accessible uniquement en respectant certaines conditions.



LA MISE EN ŒUVRE DE LA PREMIÈRE PRIORITÉ : STRUCTURER

La première priorité du PMAD, STRUCTURER en bâtissant une région métropolitaine plus cohérente sur le plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable, vise à diriger la croissance vers des pôles, des noyaux et des axes structurants, à consolider ces espaces et à miser sur une planification intégrée de l'aménagement du territoire et du transport.

Le PMAD mise sur une meilleure structuration du territoire autour des pôles, des noyaux et des axes afin de limiter la dispersion des activités présentes sur le territoire de la Communauté. Cette dispersion entraîne une dépendance à l'automobile, amplifie les problèmes de congestion routière, engendre une multiplication des investissements publics (routiers, écoles, etc.) et accroît la consommation d'espaces au détriment des milieux naturels et agricoles. Pour contrer ces effets, des critères précis ont été inscrits au PMAD afin que les composantes planifient des pôles, des noyaux et des axes denses, desservis par les transports en commun, multifonctionnels

et bien aménagés. Des critères précis de densité résidentielle ont également été fixés pour chacun des pôles, des axes, des noyaux afin d'accroître celle-ci d'environ 25 %.

La mise en œuvre du PMAD doit aussi permettre d'accroître l'utilisation du transport en commun par une meilleure intégration entre l'aménagement du territoire et les réseaux de transport en commun. Les composantes devront d'ailleurs identifier les mesures qu'elles comptent prendre pour atteindre les cibles métropolitaines visant à doubler la part modale du transport en commun pour la faire passer de 10 % à 20 %.

Le PMAD mise également sur une consolidation des secteurs déjà urbanisés. Le développement urbain des dernières années s'est en effet presque toujours réalisé en utilisant de nouveaux terrains en marge des espaces urbanisés au lieu de consolider ou de requalifier des terrains parfois laissés à l'abandon au cœur même des noyaux urbains et des secteurs centraux. Le PMAD désire renverser cette tendance en fixant des critères de consolidation pour les nouveaux projets résidentiels : 40 à 60 % de ceux-ci devront se localiser à l'intérieur d'un pôle, d'un noyau ou aux abords d'un axe structurant dépendamment du type de milieu et 60 à 75 % devront se faire sous forme de consolidation (insertion de bâtiments, utilisation d'espaces laissés vacants, développement d'un secteur déjà viabilisé par un réseau sanitaire et d'aqueduc, etc.).

En bref, ce qui a été fait pour « STRUCTURER » :

- Production de nombreuses informations statistiques et géomatiques afin d'aider les composantes à délimiter leurs pôles, noyaux et axes;
- Conférences portant sur une meilleure intégration de l'aménagement du territoire et du transport en commun ainsi que sur la densité;
- Production d'écrits, d'encarts dans les journaux, sur la nouvelle manière de penser l'aménagement du territoire avec le PMAD;
- Présentation des préoccupations de mobilité durable du PMAD dans le cadre des consultations nationales entourant la Politique québécoise de mobilité durable;
- Appui à des organismes favorisant la promotion et le développement de solutions en transport durable.

LA STRUCTURATION ET LA CONSOLIDATION DU TERRITOIRE

Cette priorité du PMAD a entraîné une réflexion majeure de chacune des composantes afin de planifier et de structurer le développement de leur territoire autour d'un nombre limité de pôles, de noyaux et d'axes tout en favorisant une intégration de l'aménagement et du transport et une consolidation des secteurs déjà urbanisés.

Afin de les soutenir dans cette réflexion, la CMQ a fourni un certain nombre d'outils géomatiques et statistiques permettant de délimiter leurs pôles, noyaux et axes :

- Système d'information géographique complet comprenant plusieurs couches d'informations superposables dont :
  - Une carte de l'utilisation des sols;
  - Un inventaire des terrains vacants à des fins résidentielles mis à jour annuellement;

- Statistiques socio-économiques sur plusieurs années et disponibles à différentes échelles géographiques dont :

  – Des statistiques démographiques, d'éducation et d'emploi géoréférencés à très grandes échelles géographiques (secteurs et aires de recensement) permettant notamment de calculer la densité d'activité humaine.

La qualité de ces informations mises à la disposition des MRC a été reconnue par l'Association de géomatique municipale du Québec qui a décerné à la CMQ le Prix Vectora 2012 pour la qualité de son portail cartographique.

LA MOBILITÉ DURABLE

Meilleure intégration de l'aménagement du territoire et du transport en commun

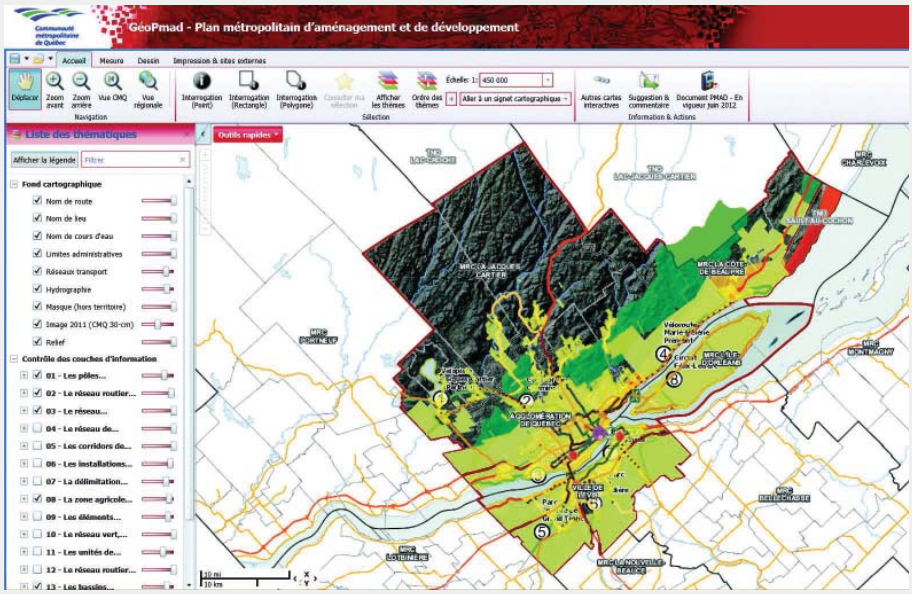
Afin de favoriser des aménagements axés davantage sur le transport en commun, la CMQ a été conférencière en décembre 2012 lors d'un important colloque organisé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ainsi qu'au 48e Congrès de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) en mars 2013. Cette conférence intitulée *Le PMAD de la CMQ : vers un aménagement du territoire et une mobilité durables* visait à présenter les

La CMQ reçoit le Prix Vectora

La CMQ est fière d'avoir reçu le Prix Vectora 2012 pour la qualité de son Portail métropolitain. Décerné tous les deux ans par l'Association de géomatique municipale du Québec, ce prix vise à stimuler l'excellence dans la réalisation de projets en géomatique municipale.

Le Portail métropolitain de la CMQ permet aux décideurs, aux gestionnaires, aux élus, aux employés municipaux et aux citoyens, sans égard à leurs moyens et ressources technologiques, de consulter, de visualiser et d'analyser, par un simple fureteur Web, une grande diversité de données préassemblées par la CMQ.

Le portail constitue un outil essentiel à la prise de décision en matière d'aménagement du territoire. Il permet à la CMQ de soutenir, à faible coût, les municipalités de la région métropolitaine dans leurs activités d'aménagement du territoire.





principales mesures d'aménagement du PMAD favorisant un virage vers la mobilité durable dans la région métropolitaine de Québec.

La CMQ a également coorganisé, en mai 2013, un événement avec l'organisme Vivre en Ville intitulé *La densité urbaine à l'échelle humaine*. Cet événement visait à démontrer, à l'aide d'exemples diversifiés dans la région de Vancouver, comment une densité bien conçue améliore la qualité de vie des citoyens, tant en banlieue qu'au cœur des villes. Cet événement a permis également de mettre en exergue les pierres d'assise sur lesquelles s'appuyer pour harmoniser urbanisation, densification et transport en commun dans une optique de consolidation des milieux de vie existants.

La CMQ a également été partenaire, en septembre 2013, du colloque intitulé *Intermodalité et autopartage : la mobilité complète pour des villes de qualité*. Ce colloque était une occasion de réfléchir aux choix à faire en matière d'aménagement urbain et de mobilité durable pour intégrer davantage l'intermodalité et l'autopartage.

Toujours dans cette même optique, la CMQ a fait part de ses préoccupations dans le cadre des consultations nationales entourant la Politique québécoise de mobilité durable tenues en mai 2013. Une cohérence des interventions gouvernementales a alors été plaidée : actualisation de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour tenir compte de la mobilité durable, identification de cibles claires de mobilité durable à atteindre par le gouvernement, augmentation des budgets affectés au transport collectif, aménagement cohérent sur le territoire des MRC contiguës à celui de la CMQ.

Chaque année, la CMQ accorde une aide financière en appui à la Semaine des transports collectifs et actifs qui vise à soutenir l'organisation d'activités de promotion et de sensibilisation à la mobilité durable. Dans le même esprit, la CMQ s'est également associée au Centre de gestion des déplacements de la région de Québec Mobili-T, organisme sans but lucratif qui favorise le développement de solutions novatrices en transport durable.

La CMQ poursuit finalement son partenariat dans l'enquête Origine-Destination. Elle siège au comité directeur du Plan de mobilité durable de la Ville de Québec, au comité technique du Plan territorial de mobilité durable de la Capitale-Nationale, au comité directeur et comité technique de l'étude Tramway ainsi qu'à la Table régionale sur la réduction de la dépendance énergétique formée par le Conseil régional de l'environnement à la demande du gouvernement du Québec.



La collaboration interrives et interterritoires

L'intégration et la complémentarité interrives et interterritoires des corridors de transport constituent un des objectifs fixés au PMAD. À ce titre, la CMQ a poursuivi sa gestion du titre de transport métropolitain permettant à l'usager du transport en commun de passer d'un réseau de transport en commun à un autre avec un seul

laissez-passer métropolitain. Deux sociétés de transport en commun (Réseau de transport de la Capitale et Société de transport de Lévis), deux autorités organisatrices de transport (Transport collectif de La Jacques-Cartier et PLUMobile Côte-de-Beaupré–Île-d'Orléans) et la Société des traversiers du Québec y participent actuellement, et les ventes sont en forte croissance. L'interconnexion des services de transport adapté entre les cinq composantes de la CMQ se poursuit également. Elle permet de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite en matière de déplacements métropolitains.

Un atlas de la mobilité

En 2012, la CMQ a mis en ligne un outil novateur des déplacements de la population entre les différents secteurs de l'enquête Origine-Destination 2006 du ministère des Transports du Québec. Cet atlas interactif permet de visualiser, d'un seul coup d'œil, le nombre, le type de déplacement et le mode de transport utilisé d'un endroit à l'autre sur le territoire (parts modales). Un même atlas sera disponible d'ici la fin de l'année 2014 pour les résultats provenant de l'enquête Origine-Destination 2011.

La CMQ reçoit le Prix Distinction de l'AQTR

L'Association québécoise des transports a remis, en juin 2012, dans le cadre du 5e Gala des grands prix d'excellence en transport, un prix pour la réalisation de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire. Ce prix vise à récompenser les efforts des organismes qui ont effectué des exercices de planification et de concertation remarquables qui façonneront les transports de demain.

Dans le cadre de ce gala, la CMQ était également parmi les trois finalistes pour l'obtention du Grand prix d'excellence en transport – catégorie Mobilité durable, prix qui visait à souligner un projet de mobilité durable cohérent, original et reproductible, démontrant une amélioration anticipée ou observée de la mobilité des personnes ou des marchandises dans une vision de développement durable.



LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEUXIÈME PRIORITÉ : ATTIRER

La deuxième priorité du PMAD vise à ATTIRER en offrant des milieux de vie et des lieux d'emploi de qualité et en quantité suffisante pour accueillir la croissance, en dotant la région d'équipements et d'infrastructures aptes à répondre aux besoins de la population et en complétant la mise en valeur du fleuve et de nos paysages comme éléments identitaires.

La région métropolitaine de Québec dispose d'infrastructures de transport et de lieux culturels et d'emploi de qualité. Elle dispose également de nombreux atouts naturels comme le fleuve Saint-Laurent, ses paysages, des espaces verts, des milieux de vie paisibles, etc. Ces avantages doivent être mis en valeur afin que la région demeure compétitive et attractive à l'échelle mondiale. Pour ce faire, le PMAD demande aux composantes de prendre en compte les infrastructures de transport métropolitaines

dans leurs outils d'aménagement, d'adopter des mesures permettant la création de quartiers et de lieux d'emploi durables, de mettre en valeur les espaces agricoles, naturels et récréotouristiques, de protéger nos espaces patrimoniaux, nos paysages métropolitains d'exception et de faire du fleuve Saint-Laurent un élément rassembleur.

La mise en œuvre du PMAD doit permettre d'accroître l'attractivité de la région. Pour ce faire, les composantes travailleront à assurer l'accessibilité au territoire par des infrastructures de transport performantes et offriront des milieux de vie de qualité respectant des critères et des prescriptions d'aménagement précis fixés au PMAD : densité résidentielle, mixité des fonctions, types d'habitation, aménagements favorisant la mobilité durable, construction de bâtiments durables, préservation du caractère distinct du milieu périurbain, etc. Les composantes offriront également des lieux d'emploi de qualité et en quantité suffisante localisés en fonction de la desserte en transport en commun.

Afin d'accroître l'attractivité de la région, le PMAD demande également aux composantes de la CMQ de préserver les espaces agricoles tout en développant des activités complémentaires dynamisant cette zone. D'autres prescriptions traitent des espaces naturels et récréotouristiques afin de créer une véritable trame verte et bleue métropolitaine et accroître la superficie des espaces naturels protégés. L'attractivité du territoire étant également fonction de son patrimoine et de ses paysages, la Communauté a identifié dans son PMAD un certain nombre de lieux patrimoniaux et de paysages métropolitains à protéger. Les composantes devront reconduire ces espaces dans leurs outils d'aménagement et contribuer à leur mise en valeur. Le fleuve Saint-Laurent, élément identitaire par excellence de la région, fait également l'objet d'une stratégie particulière dans le PMAD. L'attractivité de la région est rehaussée par cet élément distinctif à préserver. C'est pourquoi des mesures de requalification d'espaces en bordure de celui-ci, de protection de ses bassins visuels, d'augmentation de son accessibilité, de reconnaissance de l'importance des installations de transport qui s'y trouvent et de restauration naturelle de ses rives sont prévues au PMAD.

En bref, ce qui a été fait pour « ATTIRER » :

- Contribution à la tenue d'un séminaire en design urbain et à la publication d'un guide d'intervention à cet effet;
- Réalisation de quatre plans directeurs de paysages et de deux études complémentaires;
- Mise en ligne d'un outil novateur de visualisation des paysages métropolitains en bordure du fleuve Saint-Laurent : GéoPanorama;
- Ébauches de simulations visuelles pour le terminal de granules de bois;
- Mise à jour de la Carte 3D afin d'intégrer davantage de bâtiments et de verdure;
- Mise en œuvre de la trame verte et bleue métropolitaine : gestion de l'aide accordée pour la réalisation des douze premiers projets de trame verte et bleue métropolitaine, inventaire des potentiels en matière de conservation, de développement et de mise en valeur des milieux naturels et récréatifs d'intérêt métropolitain, élaboration d'un concept général d'organisation de la trame verte et bleue et sélection de projets concrets;
- Coordination métropolitaine en vue d'en arriver à la réalisation des plans de développement de la zone agricole;
- Mise en place d'une table de concertation régionale dans le cadre de la gestion intégrée du Saint-Laurent;
- Participation aux activités de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et aux activités du comité de relations avec la communauté du Port de Québec;
- Partenaire du projet éducatif sur le Saint-Laurent *Mon fleuve et moi*;

LES MILIEUX DE VIE ET D'EMPLOI

Afin d'offrir des milieux de vie innovants, conviviaux, complets et inclusifs et des paysages de qualité, la CMQ a contribué à la tenue d'un Séminaire en design urbain et en aménagement des paysages à l'automne 2012 organisé en partenariat avec la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale ainsi qu'un ensemble d'organismes régionaux et gouvernementaux (MAPAQ, MAMROT, MCC, MRC, Vivre en Ville et firme d'urbanisme). Plusieurs acteurs ont assisté à ce séminaire : élus, aménagistes, promoteurs, interlocuteurs gouvernementaux, etc.

À la suite de la tenue de cet évènement, le guide *Mieux intervenir dans les territoires de la grande région de Québec, guide en design urbain et en aménagement des paysages* a été publié. Ce guide informe et oriente les principaux acteurs qui interviennent sur l'aménagement urbain autour des principes de design urbain favorisant des aménagements durables. Il présente des fiches pratiques illustrant différentes problématiques regroupées autour de quatre thèmes : le paysage, la ville ou le village, le quartier ou le lotissement et la rue ou la place publique. Chaque fiche décrit la problématique à l'aide de constats, définit des pistes de solution et illustre, par des exemples concrets, des solutions d'aménagement exemplaires.



Afin de soutenir les composantes dans leur réflexion entourant la création de milieux de vie et d'emploi durables, la CMQ a fourni un certain nombre d'outils géomatiques et statistiques permettant la planification des lieux d'emploi et des projets résidentiels :

- Cartographie de l'ensemble des réseaux de transport en commun, numérisation de chacun des parcours et de chaque arrêt d'autobus.
- Données disponibles dans l'Atlas statistique en fonction des milieux urbains et périurbains (population, ménages, densité, emploi, etc.). Nombre de ménages et de logements situés à moins de 800 mètres des services de proximité (école, centre culturel ou sportif, épicerie et pharmacie), à moins de 400 mètres d'un espace récréatif extérieur tels que parc, place, milieu naturel aménagé, nombre et type de mises en chantier, etc.



LES PAYSAGES

La préservation et la mise en valeur des paysages métropolitains étant au cœur de l'attractivité de la région, plusieurs actions ont été entreprises dans ce domaine depuis l'entrée en vigueur du PMAD.

Partenariat CMQ-MCC en matière de paysages

Un plan d'action issu d'un partenariat établi avec le ministère de la Culture et des Communications a permis de donner suite au PMAD. Ce plan d'action comprend deux volets : identification des paysages d'intérêt métropolitain prioritaires devant faire l'objet d'une approche concertée et poursuite de l'acquisition de connaissances concernant les bassins visuels du fleuve Saint-Laurent.

Plans directeurs de paysages

Afin de répondre au premier volet, la CMQ a réalisé quatre plans directeurs de paysage pour des secteurs jugés prioritaires par la présence d'enjeux de paysages. Ils ont été élaborés en concertation avec des partenaires gouvernementaux, régionaux et municipaux :

- Secteur Saint-Grégoire, Chute Montmorency et entrée de l'île d'Orléans;
- Installations portuaires de Québec, Chantiers maritimes Davie et Traverse Québec-Lévis;
- Battures et terrasses de Sainte-Anne-de-Beaupré;
- Axe de la rivière Sainte-Anne-du-Nord à Beaupré.

Ces plans directeurs font un diagnostic sur l'état de santé des paysages et proposent une vision d'avenir de même que des mesures et des actions pour les préserver et les mettre en valeur. Ils servent de document de référence pour orienter les décisions d'aménagement à leur égard. Des présentations ont d'ailleurs été faites aux élus en ce sens.

En complément, deux études ont été réalisées : un inventaire des éléments bâtis patrimoniaux présents dans ces quatre secteurs et une étude de 23 cas de mise en valeur d'installations portuaires et industrielles au Québec, au Canada et à l'étranger. Les quatre plans directeurs de paysages et les deux études complémentaires sont tous disponibles sur le site Internet de la CMQ.

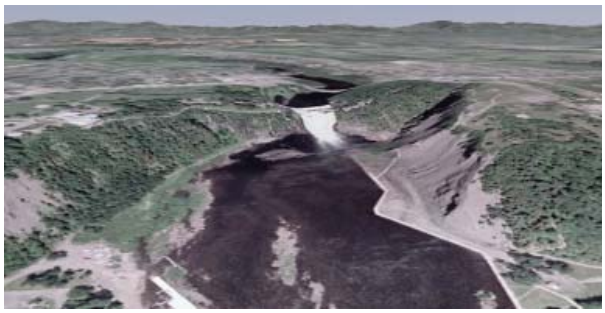
GéoPanorama

Afin de répondre au deuxième volet du plan d'action en matière de paysages, la CMQ a mis sur pied un outil en ligne de découverte des

paysages métropolitains en bordure du fleuve Saint-Laurent. Cet outil de visualisation, appelé GéoPanorama, est unique en son genre. Il permet aux internautes de découvrir les qualités paysagères des bassins visuels du fleuve, rapproché, intermédiaire et éloigné, à partir de près de 30 panoramas captés tout autant de la rive nord (14) que de la rive sud (11) ou de l'île d'Orléans (5). GéoPanorama intègre également des outils de dessin à main levée, de zoom et de partage permettant aux aménagistes et aux spécialistes de ces questions d'effectuer des simulations visuelles de projets, de présenter les différents points d'observation du fleuve et ainsi soumettre aux décideurs des analyses éclairées. Son utilisation permet la sensibilisation et la préservation des paysages en bordure du fleuve Saint-Laurent, comme prôné dans le PMAD.

Projet de terminal de granules de bois

Dans cette optique de préservation des paysages métropolitains, notamment des bassins visuels du fleuve et de ses abords immédiats, la CMQ a pris position, en novembre 2013, afin de limiter l'impact visuel du projet de construction du terminal de granules de bois dans le secteur de l'Anse-au-Foulon appartenant au Port de Québec. Des ébauches de simulations visuelles à partir de nouvelles photographies ont été réalisées par la CMQ et présentées en conférence de presse. Cette intervention de la CMQ visait également à préserver la cohabitation harmonieuse des installations de transport métropolitaines avec les milieux de vie et les usages situés à proximité.



Mise à jour de la carte 3D

Les bâtiments de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans ont été ajoutés en 2013 à l'outil de visualisation en trois dimensions (3D) du territoire de la CMQ. Cet outil permet de survoler virtuellement le territoire et de simuler, entre autres, les impacts sur le paysage des projets de développement.

LES MILIEUX NATURELS

L'attractivité du territoire métropolitain repose, en grande partie, sur la présence de nombreux espaces naturels et récréotouristiques à proximité des zones urbaines. Ces espaces contribuent à la qualité de vie de la population, à l'activité économique du territoire et à la préservation de la biodiversité.

Partenariat CMQ-composantes-MAMROT pour la mise en place d'une trame verte et bleue métropolitaine

En mars 2013, des investissements conjoints gouvernement-CMQ-municipalités de près de

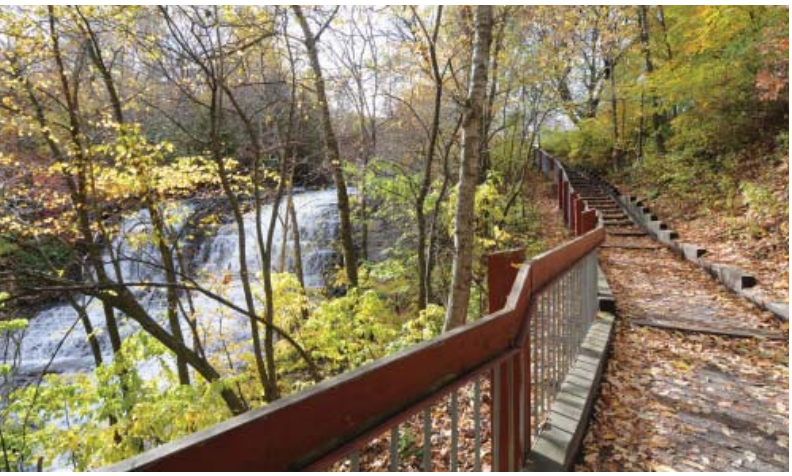


45 millions de dollars ont été annoncés afin de permettre la réalisation de projets en lien avec la mise en place d'une véritable trame verte et bleue métropolitaine sur le territoire de la CMQ. Le gouvernement du Québec consacre une enveloppe de 10 millions de dollars, répartie sur cinq ans, à cette phase importante de la réalisation du PMAD. Les municipalités locales injectent 30 millions de dollars, alors que la CMQ y consacre 5 millions de dollars. Ce partenariat permettra de préserver la biodiversité du territoire, de mettre en valeur son potentiel récréotouristique et de contribuer à la qualité de vie des citoyens.

Réalisation des premiers projets reliés à la trame verte et bleue métropolitaine

Les investissements gouvernementaux et municipaux visent à permettre, dans un premier temps, la réalisation de 12 projets mettant en valeur des milieux naturels du territoire et augmentant leur accessibilité à la population (points d'accès au fleuve, liens cyclables, aménagements récréotouristiques dans les milieux d'intérêt : parcs naturels, milieux humides, etc.) répartis sur le territoire des différentes composantes de la CMQ.

À titre de gestionnaire de l'aide financière gouvernementale accordée, la CMQ a mis en place un comité de suivi responsable de veiller à la réalisation des projets. Ce comité est composé de six représentants provenant de la CMQ, du MAMROT, de l'agglomération de Québec, de la Ville de Lévis, de la MRC de La Jacques-Cartier et de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Jusqu'à maintenant, le comité de suivi s'est réuni à deux reprises.



La CMQ doit également conclure avec chaque municipalité ou MRC maître d'œuvre d'un projet une entente écrite établissant les modalités de financement. À ce jour, dix ententes ont déjà fait l'objet d'une signature. Afin d'être admissibles à recevoir l'aide financière annoncée, les municipalités et les MRC maîtres d'œuvre des projets doivent déposer une présentation de leur projet à la CMQ comprenant un certain nombre d'éléments, dont leur lien avec les stratégies identifiées au PMAD. Actuellement, un seul projet sur les douze retenus a été présenté à la CMQ : le parc naturel du mont Bélair sur le territoire de la Ville de Québec. Quatre autres projets feront sous peu l'objet de présentations. Les travaux se poursuivent pour faire en sorte que les projets retenus démarrent le plus rapidement possible.

Élaboration d'un concept d'organisation de la trame verte et bleue métropolitaine

L'entente de partenariat signée avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la réalisation d'une trame verte et bleue métropolitaine prévoit également la réalisation d'une étude visant à assurer la cohérence des projets et à identifier les besoins et les potentiels en matière d'interconnexion au sein de la trame. Cette étude, réalisée en étroite collaboration avec les composantes de la CMQ et les organismes concernés, permettra d'obtenir :

- Un inventaire des milieux naturels et récréatifs d'intérêt métropolitain sur le territoire de la CMQ et de leurs potentiels en matière de conservation, de développement et de mise en valeur;
- Un concept général d'organisation de la trame verte et bleue;

- Une sélection d'un certain nombre de projets concrets présentés sous la forme de concepts préliminaires d'aménagement.

Un comité de suivi de cette étude a été mis en place afin de s'assurer d'atteindre les objectifs. Il est composé de trois représentants de la CMQ et d'un représentant de chacune de ces entités : agglomération de Québec, Ville de Lévis, MRC de L'Île-d'Orléans, MRC de La Côte-de-Beaupré et MRC de La Jacques-Cartier. Trois rencontres ont eu lieu jusqu'à présent. Des organismes des milieux environnementaux et touristiques ont également été rencontrés afin de recueillir leurs préoccupations, leurs suggestions et leur vision à l'égard des territoires à considérer aux fins de conservation et de mise en valeur.



Les travaux réalisés jusqu'à maintenant ont entre autres mené à un partenariat avec l'organisme Conservation de la nature Canada, qui a travaillé avec la CMQ à la réalisation d'une étude d'identification des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité sur son territoire.

Les résultats de cette importante étude sont attendus au cours de l'année 2014.

LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Le PMAD consacre une stratégie entière à l'agriculture, puisque celle-ci est également au cœur de notre attractivité territoriale. La préservation et la dynamisation des espaces agricoles à proximité des zones urbaines contribuent, tout comme les espaces naturels et récréotouristiques, à accroître notre qualité de vie tout en assurant notre sécurité alimentaire. Cette préservation représente tout un défi en raison du développement urbain qui engendre des défis de compatibilité sur ces espaces.

Entente CMQ-MAMROT pour la coordination métropolitaine des plans de développement de la zone agricole

En mars 2012, soit un peu avant l'entrée en vigueur du PMAD, la CMQ a reçu une aide financière de 65 000 $ de la part du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin de soutenir les MRC, la Ville de Lévis et l'agglomération de Québec dans l'élaboration harmonisée des plans de développement de la zone agricole (PDZA). Cette somme a été bonifiée de 60 000 $ par la CMQ afin de pouvoir offrir une contribution financière de 25 000 $ à chacune des cinq constituantes de la CMQ. Des protocoles d'entente avec celle-ci ont ensuite été signés afin d'encadrer la réalisation de leur PDZA. Ces plans doivent être réalisés en conformité avec le guide d'élaboration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), et doivent, de plus, tenir compte du PMAD.

Les travaux entourant la réalisation des PDZA ont engendré une véritable mobilisation et une réflexion des élus et des agriculteurs de chaque territoire de la CMQ à propos des défis et des opportunités de développement de leur zone agricole. Des comités de travail ont été mis en place sur chacun des cinq territoires et tous ont entamé la réalisation des portraits et des diagnostics de leurs zones agricoles. Diverses rencontres de consultation avec les producteurs agricoles ont également permis à l'agglomération de Québec, à la Ville de Lévis de même qu'aux MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans de commencer à élaborer une vision partagée du développement de leurs zones agricoles respectives. Les travaux

se poursuivent et devraient être terminés d'ici la fin de l'année 2014. Une composante a déjà adopté son plan : la MRC de La Côte-de-Beaupré qui est en attente d'une approbation par le MAPAQ.

Cette vaste démarche de réalisation des PDZA est harmonisée à l'échelle métropolitaine par un comité de coordination où siègent les représentants de la CMQ, du MAPAQ, du MAMROT et de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Le comité s'est réuni à sept reprises depuis 2012 et a réalisé deux activités métropolitaines d'échanges et de partenariat entre l'ensemble des membres des comités de travail PDZA de chacun des territoires. Ces activités ont permis d'informer et de partager des constats et des préoccupations communes à l'égard de la zone agricole.



LE FLEUVE

Axe de développement stratégique du territoire, le fleuve Saint-Laurent fait partie de l'identité régionale et nationale. Le PMAD a consacré une stratégie entière au fleuve, puisque ce dernier structure le territoire, relie les deux rives de la Communauté et contribue à la qualité de vie de ses citoyens.

Table de concertation régionale dans le cadre de la gestion intégrée du Saint-Laurent

En 2013, la CMQ a reçu le mandat du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, de mettre sur pied une table régionale de concertation ayant pour objectif de favoriser la concertation des divers intervenants régionaux concernés par les usages et les ressources du Saint-Laurent. Cette table de concertation régionale, présidée par M. Régis Labeaume à titre de président de la CMQ, aura pour mission d'amener les différents acteurs régionaux concernés à dégager des consensus quant à la façon optimale d'harmoniser leurs actions relativement au Saint-Laurent. Elle devra adopter, d'ici 2017, un plan de gestion intégrée de la zone de Québec du fleuve Saint-Laurent. Ce plan proposera des interventions à réaliser, notamment en matière de conservation et de mise en valeur de l'eau, des milieux riverains, des écosystèmes aquatiques et de développement économique. Il devra s'arrimer au PMAD.

Formée officiellement en mars 2014, cette table regroupe 16 représentants des divers acteurs de l'eau désignés par leurs propres groupes d'intérêt. Elle s'est réunie à une reprise jusqu'à maintenant. Sa démarche comprend quatre grandes étapes, soit la réalisation d'un portrait régional du Saint-Laurent, l'établissement d'un diagnostic (forces, faiblesses, contraintes et opportunités), l'élaboration d'une vision concertée puis la mise en œuvre d'un plan d'action. Quatre chantiers ont été mis en place pour réaliser ce mandat : pérennité des ressources hydriques, santé et conservation des écosystèmes, milieux de vie de qualité et attrayants, commerce et vitalité économique.

Participation aux activités de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Le président de la CMQ, M. Régis Labeaume, est vice-président de cette importante association



de plus d'une centaine de maires qui font entendre leur voix pour assurer la protection, la restauration et la mise en valeur des Grands Lacs et du Saint-Laurent (16 des 28 municipalités de la CMQ sont situées sur les berges du Saint-Laurent). L'Alliance traite de dossiers d'importance tels les niveaux d'eau historiquement bas des Grands Lacs, le projet d'inversion du pipeline d'Enbridge, le stockage de matériel radioactif à proximité du lac Huron, les dangers liés à l'introduction de la carpe asiatique dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent, l'introduction de microplastiques dans le système et le Plan d'action Saint-Laurent. Des efforts ont également été consentis afin de favoriser la conservation de l'eau de la part des membres de l'Alliance. Un programme visant à favoriser l'adaptation des municipalités aux changements climatiques a également été développé par l'Alliance. La CMQ et ses composantes pourront évidemment se prévaloir de ce service. De plus, en conformité avec deux des stratégies du PMAD, la CMQ soutient financièrement la réalisation d'une étude qui sera produite par l'Alliance sur les usages, les besoins et les projets de réhabilitation des berges municipales le long du Saint-Laurent québécois.

Partenaire du projet éducatif sur le Saint-Laurent *Mon fleuve et moi*

La protection et la mise en valeur du Saint-Laurent passant également par l'éducation, la CMQ contribue à l'initiative de la Fondation Monique-Fitz-Back de produire et diffuser une trousse éducative auprès des jeunes afin de les sensibiliser à l'importance que revêt le Saint-Laurent pour l'avenir de la région métropolitaine de Québec.



LA MISE EN ŒUVRE DE LA TROISIÈME PRIORITÉ : DURER

La troisième priorité du PMAD vise à DURER en limitant les pressions de l'urbanisation sur les milieux naturels et agricoles, en utilisant judicieusement nos ressources et en veillant à la sécurité, à la santé publique et au bien-être des citoyens.

Afin de limiter les pressions de l'urbanisation sur les milieux naturels et agricoles, le PMAD fixe un périmètre d'urbanisation métropolitain tenant compte des besoins d'espaces pour les prochaines années. Pour pouvoir profiter de nouveaux espaces, les municipalités devront, en plus de se conformer à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, respecter les stratégies du PMAD et établir des priorités de développement. Afin d'utiliser judicieusement nos ressources naturelles, le PMAD introduit des pratiques d'aménagement durable de la forêt, de la ressource eau et de la ressource vent (critères d'implantation, d'exploitation et de démantèlement des éoliennes). Les composantes devront également identifier, protéger et mettre

en valeur les milieux humides de leur territoire et collaborer à la définition d'une position consensuelle relativement aux activités d'extraction de minerais et d'exploitation du gaz de schiste.

Le PMAD vise également à diminuer la vulnérabilité des municipalités et des citoyens par rapport à certains effets négatifs liés aux contraintes naturelles et anthropiques ainsi qu'aux changements climatiques, encourager la diminution des gaz à effet de serre et encadrer certains usages afin d'assurer la sécurité, la santé et le bien-être de la population. Pour ce faire, les composantes devront entre autres intégrer les cotes connues d'inondation en bordure du fleuve Saint-Laurent, spécifier les mesures qu'elles entendent prendre lorsque sont planifiés des usages sensibles dans les zones de niveau sonore élevé du réseau routier ainsi qu'en bordure des gares de triage.

En bref, ce qui a été fait pour « DURER »

- Avis concernant les demandes en matière d'urbanisation :
  - Avis de conformité au PMAD des règlements relatifs aux schémas d'aménagement des composantes;
  - Avis sur les interventions réalisées sur le territoire de la CMQ par le gouvernement, ses ministères et mandataires;
  - Avis sur les modifications aux schémas d'aménagement des MRC qui lui sont contiguës;
  - Avis à la CPTAQ.
- Modifications au Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency afin d'en faciliter l'application et avoir un meilleur contrôle;
- Inspection des installations septiques autonomes jugées à risque pour la prise d'eau potable de la Ville de Québec;
- Contribution au succès du Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau organisé annuellement par le Réseau des organisations de bassin d'Amérique du Nord (ROBAN);
- Présence politique aux conseils de bassins versants permettant d'assurer un lien entre le PMAD et les plans directeurs de l'eau de chaque bassin versant;
- Participation à une vaste étude permettant d'accroître notre connaissance des eaux souterraines et notre capacité d'intervention pour en assurer la protection (PACES-CMQ);
- Mise à jour de l'inventaire cartographique des milieux humides;
- Participation à un projet de recherche visant à étudier et renforcer la capacité des municipalités du territoire et de leurs acteurs à s'adapter aux changements climatiques;
- Lancement d'une vaste étude liée au transport des marchandises dangereuses circulant ou transitant sur le territoire.

LES AVIS DE LA CMQ EN MATIÈRE D'URBANISATION

Avis aux composantes

À la suite de l'entrée en vigueur du PMAD, le conseil de la CMQ doit désormais approuver les règlements relatifs aux schémas d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, de la Ville de Lévis, de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de la MRC de La Jacques-Cartier et de la MRC de L'Île-d'Orléans s'ils s'avèrent conformes au PMAD, ou les désapprouver dans le cas contraire. Cet avis de la CMQ, en plus de celui du ministère des Affaires municipales, est requis pour permettre l'entrée en vigueur de ces règlements. Depuis l'entrée en vigueur du PMAD, la CMQ a émis 17 certificats de conformité de ce type et 13 avis à l'égard de leurs projets de règlement.

Avis relatifs aux interventions gouvernementales

Depuis l'entrée en vigueur du PMAD, la CMQ doit également se prononcer sur les interventions gouvernementales, ou de l'un de ses ministres ou mandataires, réalisées sur son territoire. Les projets ne comportant pas d'éléments incompatibles ou contradictoires avec les stratégies véhiculées par le PMAD reçoivent un certificat de conformité à celui-ci. Neuf certificats de ce type ont été émis depuis juin 2012.

Avis aux MRC contiguës

La CMQ émet également, à la demande du ministre des Affaires municipales, des avis sur les modifications aux schémas d'aménagement des MRC qui lui sont contiguës (Portneuf, Charlevoix, Lotbinière, La Nouvelle-Beauce et Bellechasse). Depuis l'entrée en vigueur du PMAD, les élus ont été amenés à se prononcer à 41 reprises sur des préoccupations découlant du PMAD telles que la gestion de l'urbanisation, la protection des bassins versants des prises d'eau potable et la mobilité durable. Ces avis ont permis à la CMQ d'informer le ministre des effets appréhendés sur son territoire des choix d'aménagement et de développement faits par les MRC périmétropolitaines.

Avis à la CPTAQ

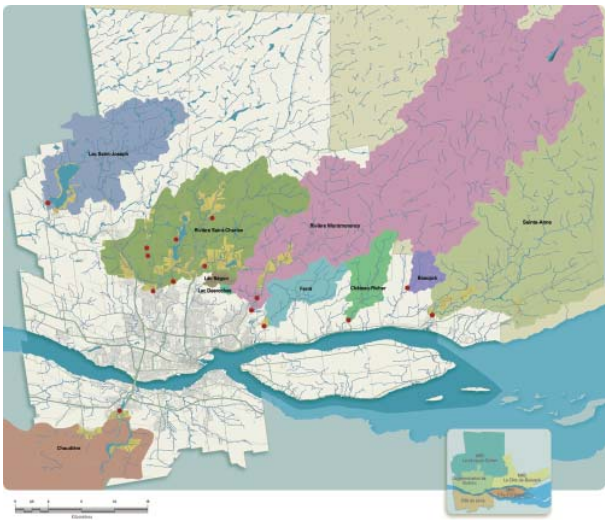
La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doit toujours demander à la CMQ son avis à l'égard de toute demande d'exclusion à la zone agricole et de certaines demandes d'autorisation provenant de ses composantes, des villes qui en font partie et de divers organismes publics. Depuis la mise en œuvre du PMAD, 15 avis de cette nature ont été transmis à la CPTAQ par la CMQ.

LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

L'EAU

La protection des prises d'eau potable

Le PMAD demande aux composantes de reconduire les critères de protection des prises d'eau prévus dans le Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency adopté en 2010 à l'ensemble des bassins versants



La CMQ reçoit la distinction Gustave Prévost pour son règlement sur la protection des prises d'eau

Le 20 mars 2013, la Communauté métropolitaine de Québec recevait la distinction Gustave Prévost remise à une corporation qui œuvre dans le domaine de l'eau potable ou des eaux usées et qui a contribué de façon remarquable, au Québec, à l'amélioration et à la bonne gestion des infrastructures dans ce domaine. Cette distinction lui a été remise par RÉSEAU Environnement dans le cadre du Salon international des technologies environnementales, AMERICANA.

de son territoire. Ces critères de protection visent à assurer, à long terme, la qualité de l'eau potable des prises d'eau de surface situées en territoire urbanisé en précisant les conditions à remplir par les résidants et les entreprises désirant effectuer divers travaux, constructions ou ouvrages à l'intérieur des bassins versants concernés (distances à respecter, restrictions concernant l'abattage d'arbres, les superficies à respecter pour les installations septiques autonomes, etc.).

Afin d'en faciliter l'application et d'avoir un meilleur contrôle, certaines modifications ont été apportées à ce règlement en 2013, principalement en regard des normes de déboisement et de reboisement, des parcs industriels, du concept de projet immobilier, de la gestion des eaux de ruissellement et des champs d'épuration.

La qualité de l'eau pouvant également être influencée par des installations septiques vieillissantes contribuant à l'eutrophisation des lacs, la CMQ a procédé en 2012 à l'inspection d'installations septiques autonomes et a fait effectuer des relevés sanitaires supplémentaires en 2013 dans le bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles. Ces actions permettent aujourd'hui d'avoir une caractérisation et un suivi rigoureux de 70 % des installations septiques autonomes du bassin versant de la rivière Saint-Charles (3 646 sur les 5 233 installations que compte le bassin).

La gestion intégrée de l'eau

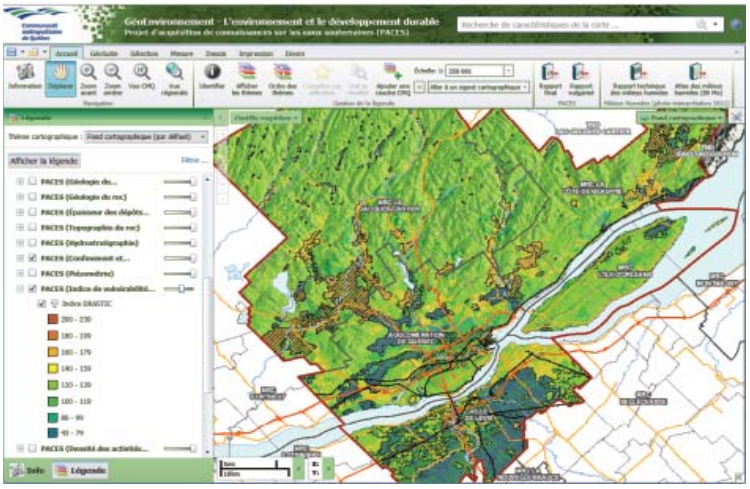
La CMQ est partenaire du Réseau des organisations de bassin d'Amérique du Nord (ROBAN). Depuis 2012, elle a fortement contribué au succès des Rendez-vous internationaux sur la gestion intégrée de l'eau qui se déroulent annuellement sur le territoire de la CMQ. Ces rencontres réunissent les spécialistes internationaux de la gestion de l'eau ainsi que les représentants des organismes de bassins versants de tout le Québec.

La CMQ assure également une présence politique et technique aux divers conseils d'administration des organismes de bassins versants de son territoire. Cette présence assure un lien entre les objectifs de conservation de la ressource eau fixés au PMAD et les objectifs du même type fixés dans les plans directeurs de l'eau de chaque bassin versant.

Les eaux souterraines

Plus de 20 % de l'apport total en eau potable sur le territoire métropolitain provient des sources souterraines tels les puits municipaux, collectifs et individuels. Pourtant cette ressource est méconnue. C'est pourquoi, dès 2010, la CMQ a entrepris, en collaboration avec l'Université Laval et grâce au soutien financier du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, une vaste étude visant à accroître nos connaissances de ces eaux souterraines et notre capacité d'intervention pour en assurer la protection. En septembre 2013, le rapport final du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (PACES-CMQ) était déposé. Cette remarquable étude dresse pour la première fois le portrait de la ressource en eau souterraine sur le territoire des 28 municipalités de la CMQ. Outre sa contribution financière, la CMQ a mis

à la disposition des auteurs de cette étude son expertise en matière de géomatique, et ce, durant près de trois ans. Les résultats de l'étude ont été remis aux composantes. La CMQ effectue actuellement une vaste tournée conjointe CMQ-Université Laval auprès de chacune de ses composantes afin d'en vulgariser les résultats et de présenter un outil géomatique de diffusion de ceux-ci.



LES MILIEUX HUMIDES

Mise à jour cartographique des milieux humides

En 2005, la CMQ réalisait un premier inventaire des milieux humides de son territoire. La mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) l'a amenée à vouloir actualiser ses connaissances à l'égard de ces milieux d'importance pour la région métropolitaine. Elle a donc confié à Canards Illimités Canada, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le mandat de mettre à jour les données cartographiques sur les milieux humides de son territoire.

L'ensemble de la nouvelle cartographie comprend non seulement un inventaire des milieux humides de 0,5 ha et plus (0,3 ha dans les secteurs urbanisés), mais également une série d'outils géomatiques et de produits cartographiques qui permettent de mieux comprendre la localisation et la distribution des milieux humides.

En réponse à l'avis gouvernemental à l'égard du PMAD, ces données permettront aux élus de bonifier cet inventaire en y intégrant des mesures concrètes permettant d'assurer la protection et la mise en valeur des milieux humides d'intérêt métropolitain.

Le rapport technique produit par Canards Illimités Canada et la cartographie détaillée des milieux humides du territoire ont été remis au Service de géomatique de chacune des composantes et sont disponibles sur le portail de la CMQ.

LA SÉCURITÉ

Cotes de crues et zones inondables

Le PMAD comprend des énoncés d'intention relatifs à la sécurité. Un de ceux-ci porte sur les cotes de crues et les zones inondables. Il indique qu'à la suite de l'adoption du PMAD, la CMQ entend réaliser, avec les partenaires concernés, une étude de validation des cotes de crues actuellement identifiées et procéder à la délimitation et la représentation graphique des zones inondables. Des travaux ont été amorcés en ce sens et se poursuivent. Dans le même ordre d'idées, afin de diminuer la vulnérabilité des municipalités et des citoyens relativement aux crues extrêmes du Saint-Laurent, la CMQ a regroupé, dans ses outils de diffusion géomatique mis en ligne, des informations relatives aux débits des cours d'eau, aux niveaux observés du Saint-Laurent et aux prédictions des marées.

Émissions de gaz à effet de serre

Un autre énoncé d'intention relatif à la sécurité inscrit au PMAD porte sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le PMAD propose un objectif de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 (par rapport à l'année de référence 1990). Il invite donc les composantes du territoire à se doter d'un plan

d'action visant la réduction de ces émissions. La Ville de Lévis a déjà annoncé sont intention de se doter d'un plan de réduction des émissions de GES. Des mesures ont ainsi été prises par la Ville afin de réduire de 15 % la consommation de carburant de son parc de véhicules. D'autres initiatives de ce type ont également été prises par les municipalités du territoire.

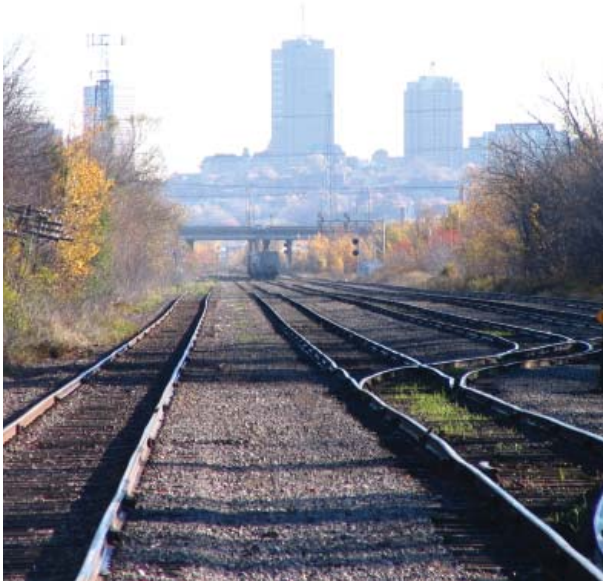
Changements climatiques

Le PMAD contient également un énoncé d'intention concernant les changements climatiques. Il évoque l'importance de réfléchir dès maintenant à notre façon d'aménager le territoire dans le contexte où les changements climatiques pourraient affecter nos milieux de vie : risque accru d'inondations et de feux de forêt, îlots de chaleur urbains, approvisionnements en eau potable plus difficile, etc. Afin de contrer ces effets et songer dès maintenant aux mesures d'adaptabilité aux changements climatiques, la CMQ a participé activement à un projet de recherche de l'Université Laval financé entre autres par le consortium Ouranos afin d'étudier et de renforcer la capacité des municipalités du territoire et de leurs acteurs à s'adapter aux changements climatiques.



Transport des matières dangereuses

En vertu du PMAD, la CMQ doit identifier toute partie du territoire métropolitain qui, chevauchant le territoire de plusieurs MRC, est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique ou de bien-être en général.



C'est notamment en vertu de cette obligation et du désir de réduire les risques liés aux marchandises dangereuses qui circulent ou transitent sur le territoire que les membres du conseil de la CMQ ont décidé d'entreprendre, en février 2014, une vaste étude sur le transport des matières dangereuses.

Cette étude permettra d'obtenir un portrait représentatif des mouvements de matières dangereuses transportées sur le territoire de la CMQ, que ce soit par route, par rail, par navire ou par pipeline. Les risques liés au transport de ces marchandises, les mesures de prévention devant être prises pour réduire ces risques ainsi que diverses pistes d'intervention permettant d'atténuer les conséquences d'éventuels accidents constitueront une part importante des travaux devant être réalisés.

Le transport des matières dangereuses étant une préoccupation majeure du conseil de la CMQ, celle-ci siège également au groupe de travail technique en appui à la Table québécoise sur la sécurité ferroviaire et le transport de matières dangereuses.

LES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE SUIVI DU PMAD

Les outils de communication

Soucieuse de mieux faire connaître les importantes mesures contenues dans son PMAD, la CMQ a conçu, en 2012, une série d'outils de communication dynamiques et accessibles à tous. Parmi ceux-ci, notons la production de cinq capsules vidéo en 2013 résumant l'objectif poursuivi par le PMAD et les principales mesures qu'il contient. Ces capsules vidéo animées de deux minutes, hautement éducatives, favorisent l'appropriation des objectifs fixés au PMAD par un large public. Il y est entre autres question des cibles du PMAD, de la structuration du territoire autour de pôles, de noyaux et d'axes, de la préservation de nos ressources et de la force du partenariat. Elles ont été largement diffusées, notamment sur le site Internet de la CMQ, YouTube et lors de certaines conférences.



La CMQ a également fait paraître, en juin 2013, un encart de quatre pages constitué notamment d'un texte, de témoignages d'élus et d'une carte illustrant ce à quoi ressemblera le territoire de la région métropolitaine de Québec en 2031 grâce au PMAD : une région mieux structurée, mieux protégée et plus attirante.



Deux publications informant l'ensemble de la Communauté ainsi qu'un public plus spécialisé ont également été mises en place depuis l'entrée en vigueur du PMAD. L'Info PMAD, publié à

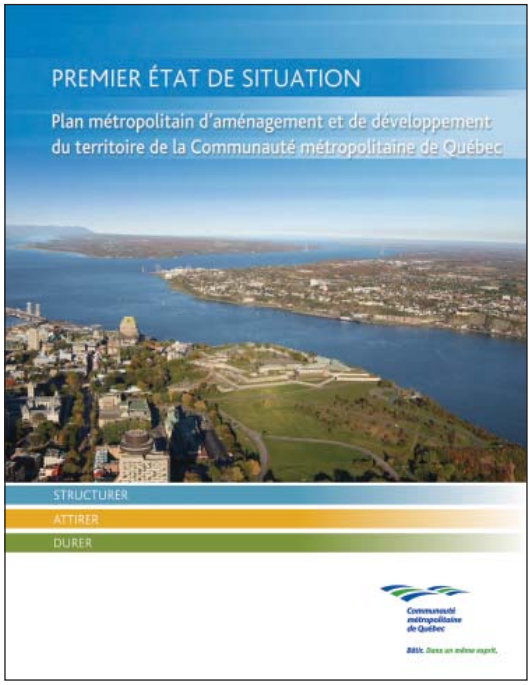




huit reprises, informe plus de 450 partenaires régionaux et locaux sur l'état d'avancement des principaux dossiers reliés au PMAD. Des fiches techniques du PMAD (11 publiées jusqu'à maintenant) s'adressant aux responsables et aux professionnels de l'aménagement du territoire. Ces fiches ont entre autres porté sur les outils géomatiques et statistiques mis à la disposition des composantes afin de rencontrer les critères et les prescriptions fixés au PMAD (espaces vacants résidentiels, atlas de la mobilité, réseaux cyclables, utilisation du sol, etc.).

Les outils de suivi et d'évaluation

Les membres du conseil de la CMQ ont souligné, dès le début des travaux du PMAD, leur préoccupation à l'égard du suivi qui en serait fait. C'est pourquoi ils ont choisi d'intégrer, à même le PMAD, une proposition d'indicateurs de suivi des objectifs qui y sont fixés. La quarantaine d'indicateurs retenus a permis à la CMQ de publier en juin 2013, soit, un an après l'entrée en vigueur du PMAD, un premier état de situation. Afin de synthétiser l'information qui y est contenue, un premier Tableau de bord des indicateurs du PMAD a également été publié. Ces documents permettent de constater la progression réelle des changements désirés en matière d'aménagement et de protection du territoire. Un deuxième état de situation (et son tableau de bord) est prévu pour l'automne 2014.





CONCLUSION

Ce rapport sur la mise en œuvre du PMAD depuis son entrée en vigueur témoigne de la volonté et de la capacité de la CMQ de traduire cet outil unique de planification métropolitaine du territoire en actions concrètes contribuant à sa réussite.

Prenant toujours appui sur des partenariats, que ce soit avec le gouvernement ou avec ses composantes, les actions menées par la CMQ à l'égard de la mise en œuvre du PMAD ont débordé largement du cadre réglementaire essentiel à son implantation. Par exemple, ses actions diversifiées en communication ont contribué à sa compréhension et à son adhésion. La trame verte et bleue métropolitaine a également donné lieu à la réalisation de projets concrets grâce au soutien du gouvernement du Québec et en particulier de son ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

La CMQ entend poursuivre cette démarche globale de mise en œuvre du PMAD conciliant à la fois réglementation, acquisition de connaissances, projets et communications. Une telle approche est le gage de sa réussite et aussi une démonstration de sa capacité d'innover pour mieux agir en concertation et en coordination avec ses composantes et l'ensemble de ses partenaires. Ses efforts futurs devront être soutenus, notamment par des ententes particulières ou spécifiques, entre elle et le gouvernement.

ANNEXE
DÉCLARATION DE MISE EN ŒUVRE DU PMAD



Bâtir ensemble 2031
CHOISIR LA FIERTÉ

Nous, **élus de la Communauté**, convenons que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), entré en vigueur le 15 juin 2012 :

A POUR OBJECTIF d'assurer la croissance, la compétitivité et l'attractivité du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et le positionner sur le plan international;

FAIT de Structurer, Attirer et Durer ses trois priorités d'aménagement et que chacune d'elles est appuyée par des stratégies précises, cohérentes et porteuses d'avenir;

A ÉTÉ CONÇU selon une approche de planification appuyée sur des consensus et basée sur la complémentarité ainsi que le partenariat;

DOIT être assorti d'un plan de mise en œuvre qui privilégiera le partenariat et précisera les interventions et les actions prioritaires à mener d'ici 2017.

Par conséquent, nous nous engageons aujourd'hui à bâtir l'avenir du territoire en misant sur la force de nos partenariats.

Notre partenariat avec les municipalités et les MRC afin de...

Poursuivre la recherche de consensus en priorisant notamment :
- Le recours à des outils de concertation rassemblant toutes les composantes de la CMQ;
- La tenue de forums annuels métropolitains réunissant les élus municipaux;
- La diffusion d'informations sur l'état d'avancement et la mise en œuvre du PMAD.

Soutenir la planification du territoire et l'exercice de concordance au PMAD en priorisant notamment :
- Un processus continu d'échanges et de dialogue avec les composantes;
- La mise à la disposition d'outils, de connaissances et d'expertise.

Agir à l'égard de projets d'intérêt métropolitain en priorisant notamment :
- La mise en valeur du Saint-Laurent et de son littoral;
- La mise en place des trames verte et bleue métropolitaines;
- La mise en valeur de la zone agricole et des paysages;
- La planification et le financement des transports actif et collectif métropolitains;
- La protection de l'eau de surface et souterraine.

Notre partenariat avec le gouvernement afin de...

Travailler à la mise en place de mesures d'accompagnement visant en priorité à :
- Faciliter l'exercice de concordance des composantes de la CMQ au PMAD;
- Assurer une cohérence entre les interventions gouvernementales et le PMAD, notamment en matière de mobilité durable, de gestion de l'urbanisation du territoire péri-métropolitain, de protection des prises d'eau municipales.

Mettre en place des mesures de soutien visant en priorité à :
- Favoriser la mobilité durable en y consacrant les sommes nécessaires afin de doubler la part modale du transport en commun d'ici 2031;
- Appuyer les efforts de consolidation et de densification du territoire, notamment dans les pôles métropolitains, les noyaux périurbains et aux abords des axes structurants prévus au PMAD;
- Assurer la mise en œuvre des plans d'action des Plans de développement de la zone agricole et du Plan de gestion intégrée du Saint-Laurent;
- Appuyer les efforts de lutte contre les changements climatiques, notamment ceux qui visent la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire.

Notre partenariat avec la communauté afin de...

Assurer un dialogue en continu en priorisant notamment :
- La tenue de colloques, de séminaires et d'événements en lien avec le PMAD;
- Le recours à des outils de concertation pour les projets d'intérêt métropolitain;
- La mise en place d'une table des partenaires du PMAD.

Communauté métropolitaine de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

Déclaration adoptée au Conseil de la CMQ du 20 juin 2013

Communauté métropolitaine de Québec

Édifice Le Delta III
2875, boulevard Laurier
10e étage, bureau 1000
Québec (Québec) G1V 2M2

Courriel : info@cmquebec.qc.ca

Téléphone : 418 641-6250
Télécopieur : 418 641-6545

cmquebec.qc.ca